

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT



EN CHARENTE

Demande de labellisation

La Charente offre des paysages naturels très diversifiés : du karst de La Rochefoucauld, domaine souterrain privilégié pour les spéléologues, aux falaises calcaires de « la vallée des Eaux Claires » et de Châteauneuf-sur-Charente, terrains de jeux des grimpeurs qui viennent des quatre coins de la France défier la verticalité.

Elle dispose aussi du Chambon, Sport & Nature en Charente, propriété du Conseil départemental et géré par un EPA (Etablissement Public Administratif). Ce centre de plein air accueille tout au long de l'année tous les publics. Il a pour missions de faire découvrir des activités « sports de nature » encadrées par des éducateurs sportifs qualifiés et de sensibiliser ses usagers à l'environnement.

La Charente compte également plus de 5000 kilomètres de sentiers balisés, parcourus chaque année par des milliers de randonneurs, vététistes, cavaliers et autres pilotes de quads.

Le département est traversé, par exemple, par 3 sentiers de grande randonnée (GR) : le GR 4 de Limoges vers Royan, le GR 36 de Niort vers Périgueux et le GR 48 qui suit la vallée de la Vienne.

De plus, le Département a entrepris un vaste projet de développement des activités « vélo » à travers tout le territoire en mettant à disposition des cyclistes 5 circuits VTT et 35 boucles locales comprenant 3 distances différentes chacune.

Enfin, 17 sites été actif répartis sur l'ensemble du territoire proposent chaque année plus de 140 activités encadrées pour plus de 14 000 usagers, sans oublier les 60 000 canoéistes qui randonnent sur le fleuve et les rivières du département.

Depuis 30 ans, on assiste donc à une augmentation régulière des pratiques sportives de nature. C'est pourquoi, le 9 décembre 2013, le Département de la Charente a mis en place la CDESI (Commission départementale des espaces, sites et itinéraires), qui a pour mission essentielle d'assurer un développement maîtrisé des sports de nature et d'assurer la pérennité des espaces, sites et itinéraires.

Dans ce contexte, le Département et la CDESI souhaite la mise en place de stations labellisées de pratiques des sports de nature sur l'ensemble du territoire charentais, répondant au cahier des charges suivant.

DOSSIER À RETOURNER À

Monsieur le Président du CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CHARENTE
PECS - Service Sports et activités de pleine nature
31 Boulevard Emile Roux - CS 60000
16917 ANGOULÊME CEDEX 9

CAHIER DES CHARGES

Pour assurer une répartition équitable des structures labellisées sur le territoire Charentais, le département est découpé selon 9 « pôles sport nature » dont les limites géographiques sont identiques à celles des communautés d'agglomérations et communautés de communes : Val de Charente, Coeur de Charente, Charente-Limousine, La Rochefoucauld Porte du Périgord, Grand Angoulême, Lavalette Tude et Dronne, les 4B, Grand cognac, le Rouillacais .Chaque pôle sera composé d'au moins une « Station Sport Nature » à laquelle des antennes pourront être rattachées.

ACTION 1

La labellisation d'une station ou d'une antenne ne peut émaner que d'une volonté politique locale (Commune, Communauté de communes...) et de celle des partenaires locaux (associations...)

ACTION 2

Le choix du site doit être défini en fonction des aménagements existants et de ceux à réaliser selon les critères suivants :

- sa notoriété (lieu déjà reconnue comme lieu de vie...),
- son accessibilité au public,
- ses activités proposées ou celles envisageables,
- ses aménagements existants ou ceux à réaliser (locaux d'accueil, sanitaires, parking, hébergement, aire de pique-nique, aire de jeux...),
- son apport vis-à-vis du territoire en matière de solidarité territoriale.

ACTION 3

Le choix du mode de gestion doit être déterminé : Régie, DSP, privé...

ACTION 4

Un calendrier annuel d'ouverture au public doit être proposé sur une durée minimale :

- des vacances de Pâques aux vacances de Toussaint pour une station,
- de juin à septembre pour une antenne.

ACTION 5

Une « Station Sport Nature » doit :

- proposer un minimum de 5 activités sportives de nature parmi la liste suivante : VTT, équitation, escalade, spéléologie, canoë-kayak, randonnée pédestre, pêche, course d'orientation, grimpe arbre, tir à l'arc, activités Beach, aviron, triathlon, planche à voile, parapente, en s'appuyant en priorité sur les forces vives locales (tissu associatif, prestataires privés...),
- préciser les activités qui sont encadrées par un éducateur qualifié et celles qui sont en libre accès,
- proposer un planning de réservation pour les activités encadrées selon le public ciblé (familles, locaux, touristes, groupes, individuels...).

Une « Antenne Sport Nature » est rattachée à une station. Elle doit :

- proposer de la randonnée pédestre et de la randonnée VTT ainsi qu'une troisième activité parmi la liste suivante : équitation, escalade, spéléologie, canoë-kayak, pêche, course d'orientation, grimpe arbre, tir à l'arc, activités Beach, aviron, triathlon, planche à voile, parapente,
- préciser les activités qui sont encadrées par un éducateur qualifié et celles qui sont en libre accès,
- proposer un planning de réservation pour les activités encadrées selon le public ciblé (familles, locaux, touristes, groupes, individuels...).

ACTION 6

Le site labellisé doit signer la « charte pour une pratique durable des sports de nature en Charente » et intégrer le réseau départemental des stations

ACTION 7

Le label est attribué pour trois ans par le Département, sur avis de la CDESI. Il est renouvelé par tacite reconduction. Un bilan sera réalisé chaque année, sur la base d'une grille d'évaluation.

ACTION 8

Le Département s'engage à apporter une aide financière et un soutien d'ingénierie pour la création des « Stations sports nature ».

1 - ORGANISME DEMANDEUR

Dénomination :

Nom/Prénom du responsable :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. fixe : Portable :

Courriel :

N° SIRET : Code APE :

Nom/Prénom du correspondant :

Ligne directe : Portable :

Courriel :

2 - PROPOSITION DE SITE(S)

Nom du site :

Adresse :

Code postal : Commune :

Si l'organisme demandeur n'est pas propriétaire du site,
une démarche est-elle déjà engagée avec le propriétaire ? oui non

Le site proposé est-il déjà connu du grand public ? oui non

Si oui, précisez :

La fréquentation :

La période d'ouverture :

Les activités déjà proposées (partie plus détaillée au paragraphe 6) :

-
-
-
-
-
-

3 - PRÉSENTATION DU SITE

Le site proposé dispose-t-il :

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| - d'un accueil | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - d'un bloc sanitaires | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - de vestiaires | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - d'un parking | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - d'une aire de jeux | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - d'une aire de pique-nique | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
| - d'hébergement (sur le site ou très proche) | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |

Si oui, précisez :

Camping

Chambres d'hôtes

Gîtes

Dortoirs

Autres, précisez :

- | | | |
|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| - d'une aire de restauration | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non |
|------------------------------|------------------------------|------------------------------|

Si OUI, précisez :

Restaurant

Snack

Autres, précisez :

Vous pouvez joindre des photos pour illustrer votre demande.

4 - MODE DE GESTION

Si le site obtient la labellisation, quel serait le mode de gestion pressenti ?

Régie directe

Etablissement public

Délégation de service public

Privée

5 - PÉRIODE D'OUVERTURE

Horaires et périodes d'ouverture proposés

Précisez le calendrier (périodes, jours et horaires d'ouverture) :

.....

.....

.....

.....



EN CHARENTE